

Prix 'Droit au Logement 2008' du COHRE

Demandes de Nomination

Les Prix 'Droit au Logement' du Centre pour le Droit au Logement et Contre les Expulsions (COHRE) ont été conçus pour attirer l'attention vers certaines des plus graves violations au monde du droit humain au logement et aussi pour rendre hommage aux gouvernements et aux individus qui ont montré leur engagement pour faire valoir et assurer le droit au logement pour tous et partout. Dans cet esprit, COHRE présente chaque année trois types de Prix 'Droit au Logement':

Prix au Contrevenant (x 3)

Les Prix 'Droit au Logement' du COHRE au Contrevenant est accordé aux gouvernements ou autres institutions qui ont commis des violations du droit au logement spécialement graves ces derniers temps, en évidente infraction des lois du droit humain international et en relation avec les critères du droit au logement.

Prix au Protecteur (x 1)

Le prix 'Droit au Logement' du COHRE au Protecteur est accordé à un gouvernement ou autre institution qui a fait preuve d'un engagement exceptionnel pour le respect ou la protection du droit au logement.

Prix au Défenseur (x 1)

Le Prix 'Droit au Logement' du COHRE au Défenseur est accordé à un individu qui a réalisé des exploits remarquables dans la défense du droit au logement et qui encourage la mise en pratique du droit au logement pour tous.

Processus de Sélection

Un comité d'experts du droit au logement, constitué par du Personnel du COHRE et des membres du Comité, examine soigneusement chaque nomination et sélectionne les récipiendaires de chaque Prix selon les critères de sélection convenus.

Les Formulaires pour les nominations

Les formulaires pour les nominations sont disponibles dans l'anglais, le français, l'espagnol et le portugais.

Les formulaires pour les nominations peuvent être téléchargés depuis www.cohre.org/nominations

Date Limite

Envoyez vos nominations à awards2008@cohre.org avant le 1 juillet 2008.

Les résultats seront annoncés en décembre 2008.

Pour plus d'information, nous vous invitons à aller sur le site web du COHRE : www.cohre.org.